

S F M



Société de la francophonie manitobaine

50 ANS





Histoire

Évènements
marquants
pour la SFM

3

Congrès-Rallye

1968

La Société franco-manitobaine est officiellement constituée au Congrès-Rallye des 6, 7 et 8 décembre 1968. La SFM remplace l'Association d'éducation des Canadiens-français du Manitoba, mais avec un mandat plus étoffé. L'inauguration officielle est télévisée en direct sur les ondes de Radio-Canada.

1 Éclat '71

1971

En avril 1971 plus de 500 membres de la SFM ont manifesté au Palais législatif et devant l'édifice Richardson pour présenter leurs doléances aux gouvernements provincial et fédéral. Cette manifestation, nommée Éclat '71, fut importante, car les deux niveaux de gouvernements visés ont été sensibilisés par cette démonstration spectaculaire. Éclat '71 fut un évènement d'un jour mais n'a pas surgi par accident ou par hasard. Il est le fruit direct de l'animation sociale de la SFM qui avait « attisé » les troupes et les avait préparées à ce genre de manifestation.

Loi 113

1971

L'adoption de ce projet de loi en 1971 reconnaît le français et l'anglais comme langues officielles d'enseignement du Manitoba. La Loi 113 constituait un pas intéressant pour le Manitoba français. Ceci dit, il manquait d'infrastructure au sein du gouvernement pour en assurer la promotion, et développer l'appui professionnel en éducation en français. Ainsi la SFM a participé, avec les interlocuteurs du temps en éducation, à des négociations avec le gouvernement Schreyer qui ont finalement mené à la création du Bureau de l'éducation française (BEF).

6 233-ALLÔ

1989

Pour assurer la promotion des services en français disponibles au Manitoba, la SFM met sur pied en 1989 le Centre d'information 233-ALLÔ. Dès sa création, le 233-ALLÔ a le mandat d'offrir à quiconque s'intéresse à la francophonie manitobaine un service d'information complet par téléphone et en personne. De plus, deux outils clés sont créés pour informer la communauté et les clients du centre d'info : le calendrier communautaire et l'annuaire des services en français.

7 Réseau communautaire

1993

Afin de répondre à la demande de la communauté, et pour garantir une présence de la SFM dans le rural, en 1993 la SFM met en place le Réseau d'agents et d'agentes de développement communautaire. Le Réseau a pour mandat de favoriser le développement de chaque ville et village francophones du Manitoba, selon leurs besoins réels. Le Réseau devient vite un outil de développement indispensable pour les régions rurales et contribue grandement à la réalisation et au développement de multiples projets communautaires. C'est en 1995 que le Réseau adopte son nouveau nom, le Réseau communautaire.

8 Entente Canada-communauté

1994

L'Entente Canada-communauté fut un projet ambitieux de financement global qui exigea d'énormes investissements de temps et d'énergie de la part de la SFM pendant plusieurs années. De 1987 à 1994, il y a eu diverses rondes de consultations, de rencontres et de négociations pour mettre sur pied le projet. C'est en 1994, sous la gouvernance de Patricia Courcelles que la SFM a signé la première Entente Canada-communauté sur 5 ans avec le gouvernement fédéral.



1



2



3



5



2 Incendie

1983

Dans la foulée des graffitis anti-francophones sur des édifices de Saint-Boniface, et au beau milieu de la crise constitutionnelle de 1983, les locaux de la SFM sont incendiés le 30 janvier 1983. L'enquête prouvera que l'incendie était d'origine criminelle. Aucun suspect n'a été appréhendé.

Agrandir l'espace francophone au Manitoba

2001

Suite à des résultats inquiétants d'une étude effectuée sur l'avenir démographique des Franco-Manitobains la SFM propose à son AGA la Toile de fond « Agrandir l'espace francophone au Manitoba ». Cette stratégie orientera toutes les activités non seulement de la SFM, mais aussi celles des autres organismes et de l'ensemble de la communauté à élargir leur conception de la francophonie, mais d'ouvrir leur rang aux nouveaux groupes (immigrants francophones, familles mixtes, étudiants des écoles d'immersion) et de les inciter à participer à la vie communautaire francophone.

3 Ralliement de Sainte-Anne

1983

Un impressionnant ralliement est organisé à Sainte-Anne-des-Chênes le 27 septembre 1983 pour appuyer la présentation du président de la SFM, Léo Robert, aux audiences publiques du Comité de la législature manitobaine chargé d'étudier le projet d'amendement de l'article 23 de la *Loi de 1870 sur le Manitoba*.

Accueil francophone

2003

Suite à de multiples consultations par la SFM et des changements de politiques au gouvernement provincial au début 2000, la SFM met sur pied en décembre 2003 l'Accueil francophone pour faciliter l'accueil et l'établissement des nouveaux arrivants francophones au Manitoba.

4 Maison franco-manitobaine

1984/1985

Le projet né de nécessité après l'incendie du 30 janvier 1983, la Maison franco-manitobaine se veut un véritable centre de coordination pour les organismes de services tout comme le Centre culturel franco-manitobain l'est devenu pour les organismes culturels. C'est le mardi 6 novembre 1984 que Gilberte Proteau, présidente de la SFM, a creusé la première pelletée de terre.

9 États généraux

2015

Les États généraux de la francophonie manitobaine, réalisés entre décembre 2014 et septembre 2015, correspondent à une vaste consultation individuelle et en groupes auprès de la population francophone et francophile du Manitoba. Ces États généraux ont mené à l'élaboration du nouveau Plan stratégique de la francophonie du Manitoba, Ensemble vers 2035.

En chiffres ces États généraux représentent :

- 146 cafés-citoyens et
- 42 sondages en ligne

Pour un total de :

- 1533 témoignages.

5 États généraux

1987

En mars 1986, la SFM est mandatée par ses membres d'organiser les États généraux de la francophonie manitobaine, afin de faire le point sur la communauté. Les audiences des États généraux ont fait le tour des communautés en 1987 et ont été suivies d'un congrès en mars 1988. Cet exercice a permis à la communauté de prioriser certains dossiers, notamment l'éducation et le développement économique. C'est aux États généraux qu'on a semé les germes de la création de la Division scolaire franco-manitobaine et du Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba.

Loi 5

2016

Le 30 juin 2016, la *Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine* fut adoptée à l'unanimité par les membres de l'Assemblée législative. C'est grâce aux efforts de sensibilisation de la SFM et des partenaires communautaires auprès des gouvernements actuels et précédents que la Loi fut adoptée. La Loi 5 fait du Manitoba une province qui s'engage à développer les services gouvernementaux en français.



5



5



6



7



9

AUX FONDEMENTS DE TOUT : TRAVAILLER ENSEMBLE DANS LE RESPECT

Dans les 50 dernières années, la communauté francophone du Manitoba a lutté, pris sa place, diversifié son visage. Dans la majorité de ses actions, la SFM a joué un rôle clé, tantôt de leader et tantôt de soutien, mais toujours dans le respect des forces de chacun. Voici les plus grands héritages de ce demi-siècle de la SFM.

Les héritages laissés par les actions de la SFM depuis sa création il y a 50 ans sont multiples, mais l'initiative de l'agrandissement de l'espace francophone, une stratégie qu'elle a proposée dès 2001, a été particulièrement porteuse.

En effet, ça a changé le discours. La communauté est sortie de sa coquille, elle a ouvert les yeux et l'esprit, et tout le monde a embarqué dans le nouveau modèle. La communauté d'aujourd'hui est ce qu'elle est grâce à cette stratégie, d'ailleurs qualifiée de « vision d'avenir » par le gouvernement fédéral de Jean Chrétien.

La SFM a aussi participé activement à la création de multiples organismes dans la communauté, avec pour objectif de départ qu'ils deviennent autonomes, tels que le Conseil jeunesse provincial (CJP), la Fédération des aînés franco-manitobains (FAFM), le Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM) ou encore Santé en français.

Deux de ces héritages ressortent toutefois comme les plus décisifs dans l'histoire de la communauté franco-manitobaine : en éducation d'abord, avec la création de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) en 1994, pour laquelle la Fédération provinciale des comités de parents (FPCP) a joué un rôle crucial.

En santé également avec la mise sur pied en 1999 du Centre de santé de Saint-Boniface (CSSB), qui rassemble plusieurs services de santé primaire en français sous le même toit. À l'époque, le manque de services de santé primaire en français à Winnipeg était criant. Aujourd'hui encore, le CSSB est un modèle au Canada pour les services de santé primaire.

De même, la SFM a contribué sur le plan politique à établir la désignation d'établissements bilingues, ce qui garantit aujourd'hui l'accès à des services en français.

Par ailleurs, la communauté francophone du Manitoba a fait preuve d'une capacité de concertation et de dialogue en tout temps. Le Conseil des organismes, créé dans les années 1990 à l'initiative de la SFM, a su pousser au dialogue tout en respectant les forces, les mandats et les talents de chacun. Un travail concerté qui a permis à la communauté d'avancer.

Les États généraux de la francophonie en 2015 sont un exemple de cet héritage de concertation : plutôt que de faire l'exercice d'actualisation demandé par la communauté, un exercice qui allait décider de son avenir, entre quelques personnes ou organismes, la SFM a préféré en faire un exercice vraiment communautaire où chaque membre de la communauté avait une voix à porter.



Héritages

de la SFM et de la francophonie manitobaine

Depuis 1969, la francophonie du Manitoba s'est épanouie grâce à l'encrage d'un organisme porte-parole fort et flexible. Le paysage de la communauté a évolué et le nombre d'activités et de services n'a cessé d'augmenter. En travaillant avec les différents partenaires de la communauté, la SFM a su contribuer à l'héritage de la francophonie manitobaine.



À VÉLO
POUR MON
DRAPEAU



CAMPS
D'ÉTÉ



LE RURAL
VOUS
PARLE



PRIX
RIEL

ON IRA ENCORE ET TOUJOURS PLUS LOIN

Dans les prochaines années, la SFM continuera d'être au cœur de sa mission et de porter haut et fort la voix de la francophonie manitobaine et lui assurer ainsi les bases nécessaires à son rayonnement. Elle devra continuer à adapter ses stratégies afin de faire valoir la francophonie auprès des décideurs politiques et de la société canadienne.

La Loi 5 sur *L'Appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine* a été adoptée à l'unanimité en juin 2016 au Manitoba. Il ne faut cependant rien considérer comme acquis. Certaines situations récentes au Canada comme l'abolition du Commissariat aux services en français de l'Ontario et, plus près de chez nous, l'abolition du poste de sous-ministre adjoint au Bureau de l'éducation française (BEF) sont des exemples qui démontrent l'importance de demeurer vigilant.

La SFM garde confiance. La communauté saura influencer les changements pour assurer la préservation des acquis de la francophonie au Manitoba et au Canada dans tous les domaines, un dossier à la fois, sur la table politique mais aussi dans la rue s'il le faut. Son histoire et sa persévérance en sont la preuve, et la SFM sera là pour soutenir les francophones dans toutes leurs actions.

PLAN STRATÉGIQUE

Un autre projet d'envergure à venir est la mise en œuvre du plan stratégique issu des États généraux de la francophonie manitobaine de 2015. Ces derniers ont mené à un nouveau plan stratégique pour la communauté jusqu'à 2035. C'est maintenant une priorité de la SFM de le mettre en œuvre. Une mission extrêmement importante car c'est LE plan de la communauté. Cet exercice va changer le mode de fonctionnement de la communauté francophone du Manitoba, sa façon d'atteindre ses résultats.

Ce nouveau plan stratégique s'articule autour de cinq axes dont l'objectif est de mettre à la disposition des francophones du Manitoba les moyens nécessaires pour réussir leur vie et être en mesure de vivre et transmettre fièrement leur culture, de s'engager activement et de contribuer à assurer l'épanouissement de la communauté.

Pour assurer la réussite de ce projet d'envergure, la SFM doit avoir un plan d'action rassembleur, auquel les gens peuvent participer et s'identifier. Un espace où le dialogue peut continuer tout au long du processus, pour assurer un résultat cohérent et complet.

La SFM a d'ailleurs déjà créé un outil pour compiler les attentes de chaque groupe de la communauté dans ce souci de cohérence.

UN AVENIR PROMETTEUR

C'est avec la tête pleine d'espoir pour l'avenir de notre francophonie et sous le regard vigilant de notre équipe et de notre conseil d'administration que la SFM entamera sa deuxième moitié de siècle. 50 ans, c'est l'âge d'une maturité accomplie. À 50 ans, la SFM est dans la pleine force de son âge. Elle a l'expérience qui lui permet d'asseoir sa crédibilité et les connaissances qui la mèneront à accompagner les francophones du Manitoba encore et toujours plus loin.

DE GÉNÉRATION EN GÉNÉRATION



MOT DU PRÉSIDENT MAÎTRE CHRISTIAN MONNIN

La Société de la francophonie manitobaine (SFM) fête 50 ans, mais c'est chacune et chacun d'entre vous que nous aimerions célébrer aujourd'hui. Vous tous qui avez et qui continuez à participer à l'épanouissement de la communauté francophone du Manitoba. Comme quoi une communauté qui travaille ensemble réussit aussi ensemble.

Alors merci de célébrer avec nous. J'en profite pour souligner la contribution des individus qui ont œuvré au sein de la SFM, soit comme bénévole, membre du conseil d'administration ou membre du personnel. C'est grâce à vous qu'on pose maintenant un regard sur les transformations et les accomplissements de notre communauté et les succès de notre organisme porte-parole.

En 1969, la communauté avait de grandes attentes pour la SFM, et heureusement c'est toujours le cas aujourd'hui. C'est pourquoi il est essentiel que vous restiez engagés et impliqués dans votre communauté. Voyons ce que l'on peut faire ensemble dans les prochains 50 ans!

Société de la francophonie manitobaine
147, boulevard Provencher, unité 106
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0G2



www.sfm.mb.ca

Téléphone : 204-233-4915
Sans frais : 800-665-4443
Télécopieur : 204-977-8551
sfm@sfm.mb.ca